

**Procès verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 FEVRIER 2023**  
***Salle polyvalente - 19 H***  
Convocation du 03 Février 2023

**PRESENTS** : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL (arrivée à 19 h 14), Dominique LEFORESTIER, Adjoints, Tanguy ROQUIER, Sylvie GIRAUD, Jocelyne ROBILLARD, Antoine DIVARD, Anne-Sophie ROUXEL (arrivée à 19h 34).

**ABSENT:**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jocelyne ROBILLARD

-----  
Ouverture de la séance par le maire à 19 h 09

*Résultat de la consultation : choix du maître d'œuvre « restauration église de Guenroc » (2023-02-01)*  
Le maire rappelle à l'assemblée la réception de 2 offres remises dans le cadre de la consultation lancée en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise. La date limite du dépôt était fixée au 19/01/2023 à 12 H.  
Ces offres sont en cours d'étude par la commission église et le conseil municipal.

**QUESTIONS DIVERSES** :

*Panneau city-parc* : enlevé, il y en a 1 autre ;

*Employée communale* : ne souhaite pas renouveler son contrat échu le 30/06/2023, fiche de poste à réaliser pour 2 h 75/semaine, à voir prochain conseil municipal le 03 mars 2023 ;

*Fibre* : disponible sur Guenroc mais l'information n'a pas été donnée à tous ;

*Courrier de mise en vente du terrain indivision Desportes, rue du presbytère* : sans autres précisions, réponse à faire en précisant que nous prenons acte du souhait de vente et que l'information sera donnée à des acquéreurs potentiels ;

*Réunion mercredi 08/02 présentation projet aménagement du bourg* : projet à arrêter avec le budget ;

*Curage eaux pluviales* : travaux effectués, le compte rendu sera envoyé ;

*Solin église* : travaux réalisés ;

*Période mi-mandat* : faire le point au prochain conseil municipal ;

*Salle des fêtes* : elle est réservée tous les mardis par Orguenroc ;

*Logement école* : le locataire part fin février et le suivant arrive le 1<sup>er</sup> mars. Le plombier est passé régler la chaudière. Les travaux d'isolation ne pourront être réalisées qu'après l'installation du prochain locataire.

Clôture de la séance à 21 h 28

Le Maire,



la Secrétaire de séance,